

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE SÉCHIN

28 AVRIL ET 5 MAI 2024

A L'ATTENTION DES CANDIDATS

DEPOT DES CANDIDATURES

• Tous les candidats doivent déposer candidature en Préfecture pour le 1^{er} tour de scrutin : Lundi 8, Mardi 9, mercredi 10 avril 2024 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 Jeudi 11 avril 2024 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

• Si le nombre de candidats au 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, de nouveaux candidats pourront déposer leur candidature pour le **2nd tour** de scrutin :

Lundi 29 avril 2024 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

mardi 30 avril 2024 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

PIECES A FOURNIR

- Formulaire Cerfa nº14996-03
- Copie d'un justificatif d'identité du candidat
- Justificatifs de l'éligibilité indiqués au verso du formulaire Cerfa, selon votre situation (électeur dans la commune / électeur dans une autre commune / non inscrit sur une liste électorale).

ADRESSE DE DEPOT

Préfecture du Doubs Bureau des élections – n° 116 Espace Chamars – 3 avenue de la Gare d'Eau BESANCON

La candidature doit être déposée personnellement par le candidat, ou par son mandataire.

Un récépissé de dépôt sera délivré au déposant, par le bureau des élections, à réception de la candidature.

Aucun autre mode de transmission (par voie postale ou électronique) ne sera accepté.

Les informations générales et les formulaires pour cette élection sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Doubs via le lien suivant :

https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections/Les-Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles

Pour toute information complémentaire : pref-service-election@doubs.gouv.fr